

## Veuillez présenter ce formulaire lors du paiement des frais scolaires 2018-2019

Le lundi 18 juin 2018

**1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année – Volet alternatif –**

**Classes combinées 211 & 221, 212 & 222, 213 & 223, 214 & 224**

QUANTITÉ	ARTICLES À PAYER À L'ÉCOLE Documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe.	FRAIS À PAYER
1	Agenda	12,00 \$
1	Cahier personnalisé en français	6,00 \$
1	Cahier personnalisé en math	6,00 \$
5	Cahier écolo 6	12,00 \$
	Documents reproductibles en anglais	4,00\$
	<b>TOTAL :</b>	<b>40,00\$</b>

Le paiement des frais scolaires se fera à l'école dès le 26 juin jusqu'à la rentrée scolaire, selon l'horaire suivant :

- du lundi au jeudi de 7 h 30 à 14 h 30
- le vendredi de 7 h 30 à 11 h 30

**\*\* L'école et la commission scolaire sont fermées du 23 juillet au 3 août 2018 \*\*.**

Votre paiement peut être en **argent comptant (montant exact)** ou par chèque à l'ordre de l'école Charles-Lemoine en indiquant le nom de votre enfant et son numéro de groupe à l'endos de celui-ci.

Nous vous souhaitons une très belle rentrée scolaire.

Stéphane Abran  
Direction

Céline Dodd  
Direction-adjointe

